

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 16 octobre 2024**

**Objet : Rapport annuel 2023 de la SPL NATHD**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize octobre à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le sept octobre 2024, se réunit en session ordinaire, en salle de conférence, au site de Gaïa, 142 avenue Emile Labussière à Limoges, en présentiel et sous forme de visio-conférence, et sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents :33 (dont 8 procurations) - 93 voix

Votants : 33 Pour soit 93 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – PRESIDENT  
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2<sup>ème</sup> VP – VISIO  
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3<sup>ème</sup> VP – VISIO  
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4<sup>ème</sup> VP – PRESENTIEL  
Mr Alain GRASS – 1 voix – 6<sup>ème</sup> VP – VISIO  
Mr Jean-Paul BARRIERE – 7<sup>ème</sup> VP – 1 voix – PRESENTIEL  
Mr Pierre ALLARD – (procuration donnée à Mr Duchambon) – 1 voix  
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (procuration donnée à Mr Pradayrol) – 2 voix  
Mr Jean DUCHAMBON – 1 voix – VISIO  
Mr Camille CARCAT – 1 voix – VISIO  
Mr Pierre CHEVALIER – (procuration donnée à Mr Peyramaure) – 2 voix  
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix – VISIO  
Mr Jean-Bernard DOGNON – (suppléant de Mr Massy) - 1 voix – VISIO  
Mr Stéphane DUCOURTIOUX – 1 voix – VISIO  
Mr Alain FAUCHER – 1 voix – VISIO  
Mr Bruno FLEURY – 1 voix – VISIO  
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – PRESENTIEL  
Mme Sarah GENTIL – (procuration donnée à Mr Bost) – 2 voix  
Mr Claude MONTIBUS – (suppléant de Mr Godmé) – 1 voix - VISIO  
Mr Jean-Marie HORRY – (procuration donnée à Mr Barrière) – 1 voix  
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (procuration donnée à Mr Destruhaut) – 6 voix  
Mr Henri LECLERE – 1 voix – VISIO  
Mr Jean-Luc LEGER – 6 voix – VISIO  
Mr Alain MARSAT – (suppléant de Mr Comby) – 1 voix – VISIO  
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO  
Mr Thierry MUZETTE – 1 voix - VISIO  
Mr Pierre PEYRAMAURE – 2 voix – VISIO  
Mr Christian PRADAYROL – 2 voix – VISIO  
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme Faivre) - 6 voix  
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO  
Mr Pierre VERGNOLLE – (procuration donnée à Mr Montet) – 1 voix  
Mr Joël VILARD – 1 voix – PRESENTIEL  
Mr Rémy VIROULAUD – 2 voix – VISIO

Conseiller Départemental Hte-Vienne  
Vice-Présidente Département Corrèze  
Vice-Présidente Département Creuse  
Vice-Président CD87  
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine  
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche  
Président de la CC POL  
Conseiller communautaire Agglo de Brive  
Vice-Président de la CC POL  
Vice-Président CC Portes Creuse Marche  
Président du Syndicat de la Diège  
Conseiller communautaire CC Pays Dunois  
Conseiller communautaire CC Pays Nexon Monts de Chalus  
Conseiller communautaire de la CC Creuse Grand Sud  
Vice-Président CC Noblat  
Conseiller Communautaire Tulle Agglo  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Adjointe au Maire de Limoges  
Conseiller communautaire de la CC Val de Vienne  
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature  
Conseillère départementale du CD87  
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret  
Conseiller Départemental Creuse  
Conseiller Communautaire CC Pays Lubersac Pompadour  
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne  
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière  
Délégué communautaire Syndicat de la Diège  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Présidente du Département de la Creuse  
Conseillère Départementale de la Corrèze  
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix  
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin  
Adjoint au Maire Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr François VINCENT – (et son suppléant) – 15 voix – 1<sup>ER</sup> VP  
Mr Philippe VIDAU – (et son suppléant) – 5<sup>ème</sup> VP – 2 voix  
Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix  
Mme Patricia BUISSON – (et son suppléant) – 6 voix  
Mr Jean-Jacques CAFFY – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Marc FERRAND – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) – 15 voix  
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Bernard LAUSERIE – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Yves LE GOUFFE – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix  
Mr Vincent LEONIE – (et son suppléant) – 2 voix  
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix  
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix  
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix  
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix  
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix

Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières  
Vice-Président Agglo Grand Guéret  
Vice-Présidente Département Corrèze  
Vice-Président CC Pays d'Uzerche  
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest  
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche  
Vice-Président Tulle Agglo  
Conseiller communautaire CC ELAN  
Président de la CC Briance Combade  
Président CC Pays Sostranien  
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges  
Vice-Président CC Midi Corrèzien  
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne  
Président CC Bénévent Grand Bourg  
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine  
Vice-Président CC Gartempe St Pardoux  
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège  
Vice-Président de la CC Creuse Confluence

REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-067-258728658-20241016-CS118\_D911-

N°911-1

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-13 et L.1413-1 ;

**VU** l'article L3131-5 du Code de la Commande Publique relatif au rapport d'information de l'autorité concédante ;

**VU** les articles R3131-2 et suivants du même code qui fixe les modalités de production dudit rapport ainsi que les données qu'il comprend ;

**VU** la convention de Délégation de service public relative à l'exploitation et la commercialisation du réseau très haut-débit conclue entre DORSAL et la SPL Nouvelle-Aquitaine THD en date du 20 avril 2018 pour une durée allant jusqu'au 15 décembre 2032 et ses avenants emportant sa modification ;

**VU** l'examen du rapport annuel du délégataire par la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 16 octobre 2024 ;

**CONSIDERANT** que, le rapport annuel du délégataire présente les comptes de NATHD pour l'exercice 2023 ainsi que son activité technique ;

**CONSIDERANT** que, pour l'année 2023, ce rapport a été remis par la Société Publique Locale Nouvelle-Aquitaine THD, titulaire de la convention de délégation de service public relative à « l'exploitation et à la commercialisation du réseau très haut débit DORSAL », approuvé par résolution du Conseil d'Administration de la SPL du 22 mai 2024 ;

**CONSIDERANT** que tout délégataire de service public doit produire chaque année, **avant le 1<sup>er</sup> juin**, à l'autorité délégante « un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages et des services. Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public. » ;

**CONSIDERANT** que la SPL NATHD a transmis à DORSAL son rapport annuel le **23 mai 2024**.

**CONSIDERANT** que ce document doit être examiné par l'assemblée délibérante et, au préalable, par la commission consultative des services publics locaux (article L.1413-1 du C.G.C.T.).

**CONSIDERANT** que cette commission s'est réunie le 16 octobre matin et a émis un avis favorable sans observation.

**VU** le rapport annuel du délégataire joint à la présente délibération.

**Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical prennent acte, à l'unanimité, du rapport annuel 2023 de la SPL NATHD.**

Jean-Marie BOST  
Président de DORSAL,

